

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

**DELIBERATION N°2024.00424**

**SOUTIEN À L'INNOVATION : ABONDEMENT 2024 AU « DISPOSITIF INTÉGRÉ POUR L'INNOVATION - D2IN »**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

**RECU EN PREFECTURE**

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240704-D202400424I0

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

### **SOUTIEN A L'INNOVATION : ABONDEMENT 2024 AU « DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION - D2IN »**

Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement ont mis en place un dispositif commun (Dispositif Intégré pour l'Innovation - D2In) par délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2015 pour soutenir l'innovation sur le territoire en proposant une palette plus large d'outils de financement (subvention, avance récupérable et prêt à taux zéro innovation), en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (SRDEII).

#### **Rappel de l'objet du partenariat entre Saint-Etienne Métropole, Bpifrance financement et la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le dispositif D2In apporte un soutien financier sous forme de subvention et/ou d'aide remboursable et/ou de prêt à taux zéro innovation auprès d'entreprises (start-up et PME essentiellement) en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieurs ou des centres de compétences.

La contribution maximum annuelle de Saint-Etienne Métropole au fonds est fixée à 600 000 € pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation et à 400 000 € pour les subventions. Bpifrance Financement intervient en complément pour un montant équivalent pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation.

Au global, depuis sa création, le fonds D2In a permis de financer 114 projets innovants sur le territoire de la Métropole stéphanoise pour un montant total de 4 167 500 €.

Concernant l'année 2023, le D2In a permis d'accompagner 9 entreprises pour un montant total de 525 000 € répartis comme suit :

- 300 00 € en subvention ;
- 225 000 € en avance remboursable ;
- 1 projets santé/numérique : Metaview ;
- 3 projets manufacturing : Lafap, Wyse Light, NS Made ;
- 4 projets numériques : Grapp&co, Optimiz Network, Performance vélo, Raizume ;
- 1 projet ICC : Art your song.

L'avenant à la convention financière et de partenariat triennale signée avec Bpifrance le 20 décembre 2021 a précisé notamment les modalités de versement de la dotation annuelle de la Métropole et son montant. Cet avenant fixe ainsi la contribution maximum annuelle de Saint-Etienne Métropole au fonds à 600 000 € pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation et à 400 000 € pour les subventions. Bpifrance Financement intervient en complément pour un montant équivalent pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation.

Par ailleurs, l'avenant précise également que Saint-Etienne Métropole informera chaque année Bpifrance du montant de la dotation et lui confirmera le montant de l'appel de fonds à effectuer.

Au vu de l'intérêt et de la pertinence de l'accompagnement de la Métropole grâce à ce dispositif, il est proposé de verser, au titre de l'année 2024, une dotation d'un montant de 400 000 € au fonds D2In.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une contribution à hauteur de 400 000 € à Bpifrance Financement pour abonder le fonds D2IN au titre de l'année 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 sur le compte : INUM – 20421 – SUFLI.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE